

ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE BESOINS EN MAIN D'OEUVRE

EN PAYS DE LA LOIRE



ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE BESOINS EN MAIN D'OEUVRE

Pour la douzième année consécutive, une enquête complémentaire au questionnaire BMO (1 012 établissements interrogés) a été mise en place. L'objectif est d'approfondir les questions relatives aux difficultés de recrutement et ainsi avoir de la visibilité sur les perspectives des employeurs à moyen terme. La suite de l'analyse régionale est consacrée à l'étude de leurs réponses formulées au travers de cette enquête plus précise.

L'enquête BMO exhaustive permet de disposer d'une vision territoriale précise des intentions d'embauche des employeurs ligériens, de leurs difficultés de recrutement en volumétrie ainsi que du caractère saisonnier de chaque intention. Elle n'offre pas de visibilité sur les motifs de recrutement, la typologie des contrats proposés ou bien encore les raisons des difficultés avancées par les employeurs. La mise en place d'une enquête complémentaire téléphonique permet de disposer d'éléments de réponse à toutes ces interrogations.

Cette année l'enquête complémentaire fut notamment l'occasion d'interroger les établissements quant à leur situation face à la pandémie et aux restrictions sanitaires.

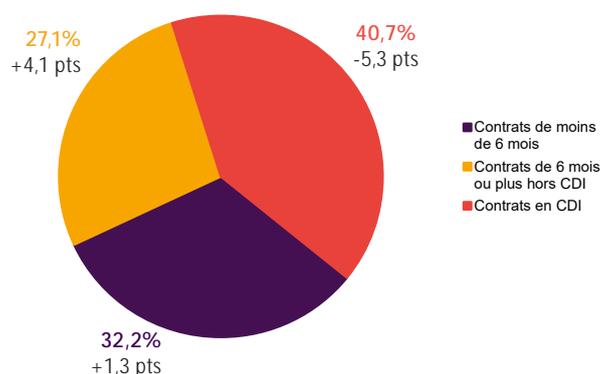
LES ÉTABLISSEMENTS POTENTIELLEMENT RECRUTEURS EN 2021

QUATRE PROJETS DE RECRUTEMENT SUR DIX CONCERNENT DES CDI EN 2021.

40,7% des recrutements prévus en 2021 concernent des Contrats à Durée Indéterminée (CDI). Cette part est en recul de 5,3 points par rapport à la dernière enquête pré-covid, menée fin 2019. Cette diminution se fait au profit des CDD de longue durée (supérieurs à 6 mois), qui voient leur part progresser de 4,1 points. Les contrats courts (moins de 6 mois), en baisse continue depuis quelques années, stagnent en 2021.

GRAPHIQUE 1

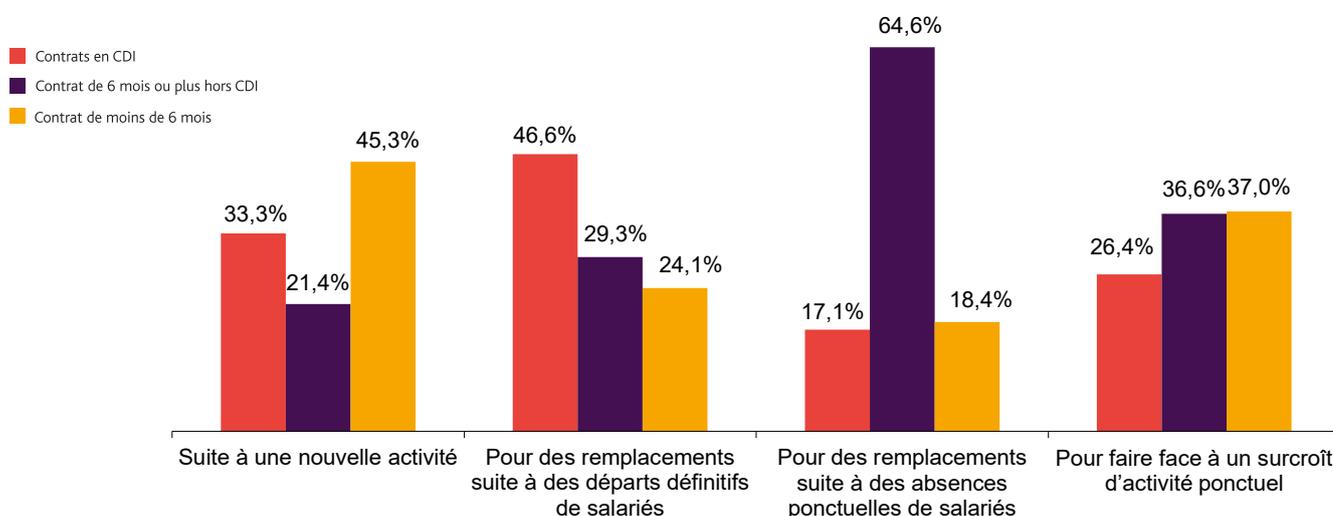
QUELS TYPES DE CONTRATS POUR VOS PROJETS DE RECRUTEMENT ?



Les contrats ne sont pas tous utilisés de la même façon selon le besoin de l'entreprise. Ainsi, dans le cas d'un départ définitif de salarié, c'est le CDI qui prime (46,6% des projets). Les contrats courts sont plébiscités pour faire face à un surcroît d'activité (37,0%) ou suite à la création d'une nouvelle activité (45,3%), deux situations où il est difficile pour un employeur de s'engager de façon pérenne. Quant au CDD de plus de 6 mois, il est de loin le plus utilisé dans le cas d'un remplacement suite à une absence ponctuelle d'un salarié.

GRAPHIQUE 2

MOTIFS DE RECRUTEMENT PAR TYPE DE CONTRAT



62,1% DES RECRUTEURS LIGÉRIENS ENVISAGENT D'EMBAUCHER PAR L'INTERMÉDIAIRE DE PÔLE EMPLOI EN 2021.

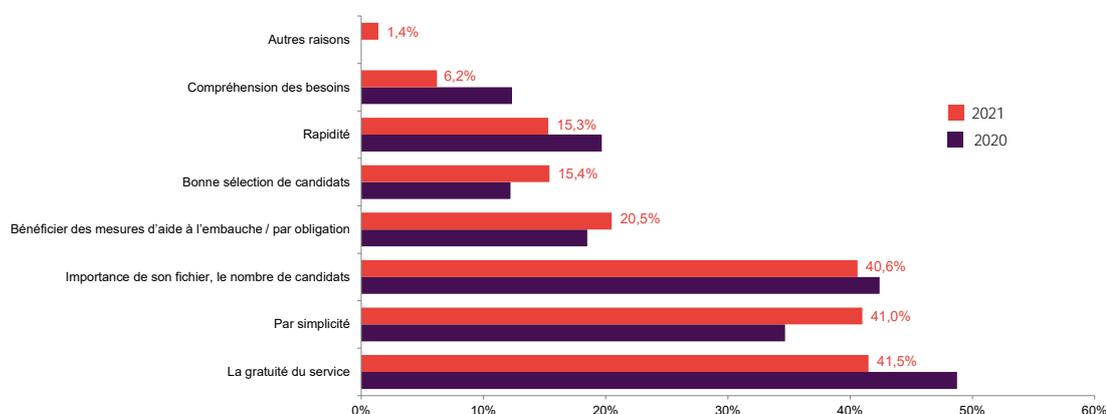
En constante augmentation depuis 2015, ce taux marque toutefois légèrement le pas en 2021 (-3,3 points). Les raisons qui poussent les employeurs à faire appel à l'organisme sont multiples. La gratuité, la simplicité et l'importance du fichier sont les raisons les plus avancées, citées par plus de quatre employeurs sur dix. Les aides à l'embauche, la sélection des candidats et la rapidité viennent au second plan. La compréhension des besoins n'est citée que chez 6,2% des sondés. Notons qu'un tiers des employeurs prévoit de compter exclusivement sur Pôle emploi, sans autre intermédiaire ni autres moyens tels que les candidatures spontanées ou le bouche à oreille.



GRAPHIQUE 3

QUELLES RAISONS VOUS POUSSENT À FAIRE APPEL À PÔLE EMPLOI ?

2 réponses possibles



Parmi les employeurs choisissant de ne pas faire appel à Pôle emploi, ils sont 47,8% à préférer un autre canal de recrutement et 32,9% n'ont simplement pas besoin de passer d'annonce. Le manque d'efficacité ou de rapidité est cité dans 28,0% des cas.

LA PÉNURIE DE CANDIDATS EST LA PRINCIPALE DIFFICULTÉ ÉVOQUÉE.

Plus de la moitié des recrutements sont jugés difficiles par les employeurs en 2021. Les difficultés évoquées sont de nature différente. Les difficultés liées au candidat sont citées en premier lieu. Ainsi, la pénurie de candidat est le principal motif avancé et concerne 87,7% des difficultés exprimées. L'inadéquation du profil des candidats avec les exigences de l'offre apparaît en second (76,1%).

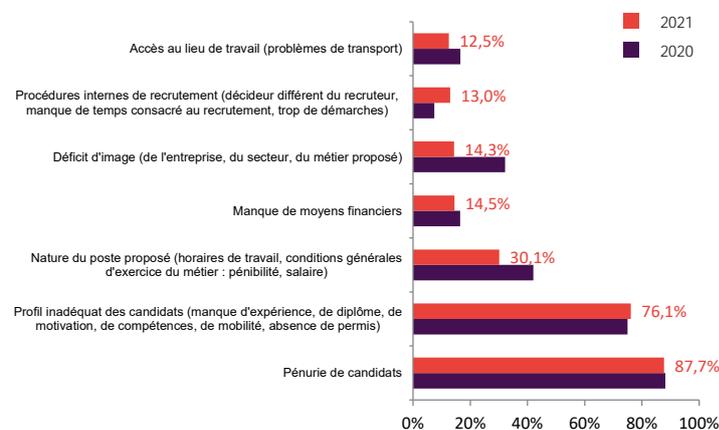
Mais toutes les difficultés ne concernent pas le candidat, elles peuvent être en lien avec la nature du poste (30,1%) ou avec l'organisation interne de l'entreprise : manque de moyens financiers (14,5%), déficit d'image ou procédures internes de recrutement défectueuses.

Les difficultés d'accès au lieu de travail ne sont citées que dans 12,5% des cas.

GRAPHIQUE 4

QUELS TYPES DE DIFFICULTÉS S'AGISSAIT-IL ?

Plusieurs réponses possibles



LES EMPLOYEURS NE SONT PAS SANS SOLUTION.

Cette année, le recours à l'aide des intermédiaires de placement est la première solution envisagée par les employeurs. L'appel aux services de Pôle emploi, en particulier, concerne 43,5% des sondés, il s'agit de l'action la plus citée. Les autres intermédiaires de placement sont cités aussi dans une moindre mesure.

De même, le recours à la formation est une solution très fréquente. La formation externe est envisagée pour 40,6% des entreprises, mais la formation interne est aussi pratiquée. Compte tenu des circonstances particulières liées aux restrictions sanitaires en 2021, cette solution est en très net recul par rapport à la dernière étude BMO.

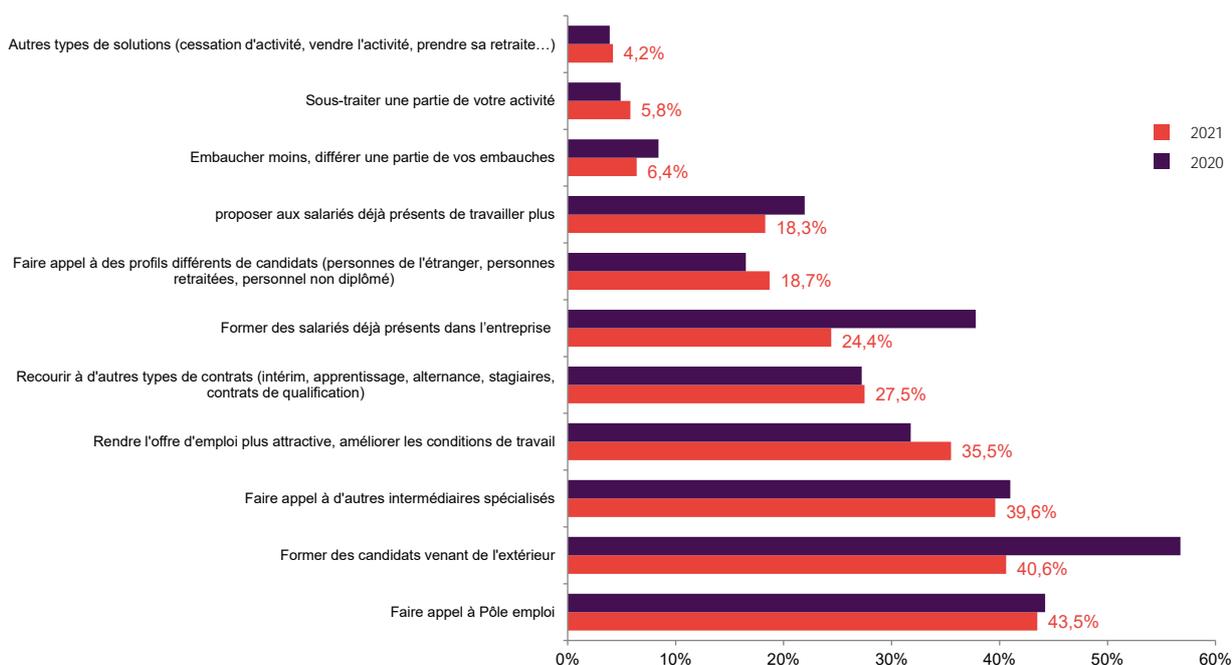
Face aux difficultés, certains employeurs préfèrent changer les modalités de l'offre, par exemple en la rendant plus attractive (35,5%), ou en choisissant de changer le type de contrat recherché (27,5%).

Enfin, une minorité se résigne et propose aux salariés déjà présents de travailler plus, ou préfère différer l'embauche.

GRAPHIQUE 5

QUELS TYPES DE SOLUTIONS AVEZ-VOUS MIS EN PLACE POUR REMÉDIER À CES DIFFICULTÉS ?

Plusieurs réponses possibles



ETABLISSEMENTS POTENTIELLEMENT NON RECRUTEURS EN 2021

11,6% DES EMPLOYEURS NON RECRUTEURS NE RECRUTENT PAS À CAUSE DE LA PANDÉMIE.

11,6% des employeurs non recruteurs auraient recruté s'ils n'étaient pas contraints par les restrictions liées à la pandémie de Covid 19.

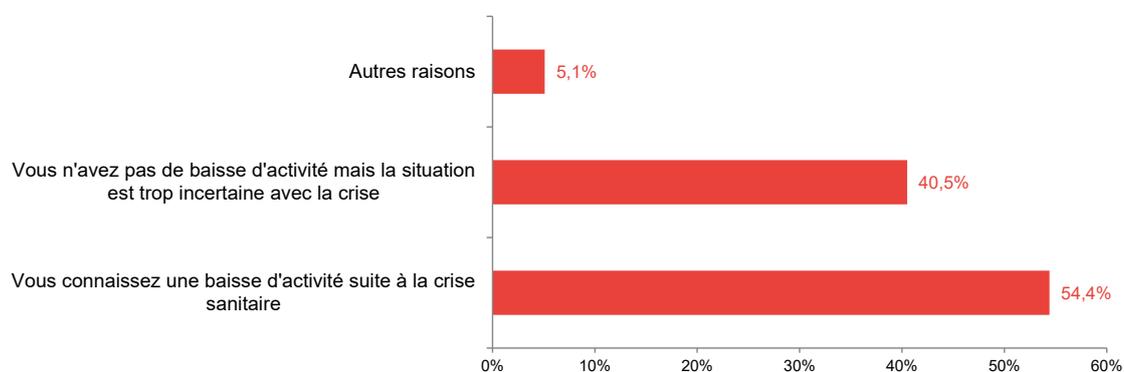
La principale raison invoquée est la baisse d'activité de l'entreprise engendrée par la pandémie (54,4%). Pour quatre non recruteurs sur dix la situation est trop incertaine pour embaucher.

11,6%
des employeurs
auraient prévu de
recruter sans la crise
sanitaire

GRAPHIQUE 6

POUR QUELLE RAISON PRÉVOYEZ-VOUS NE PAS RECRUTER À CAUSE DE LA CRISE ?

Une seule réponse possible



BILAN DE L'ANNÉE 2020

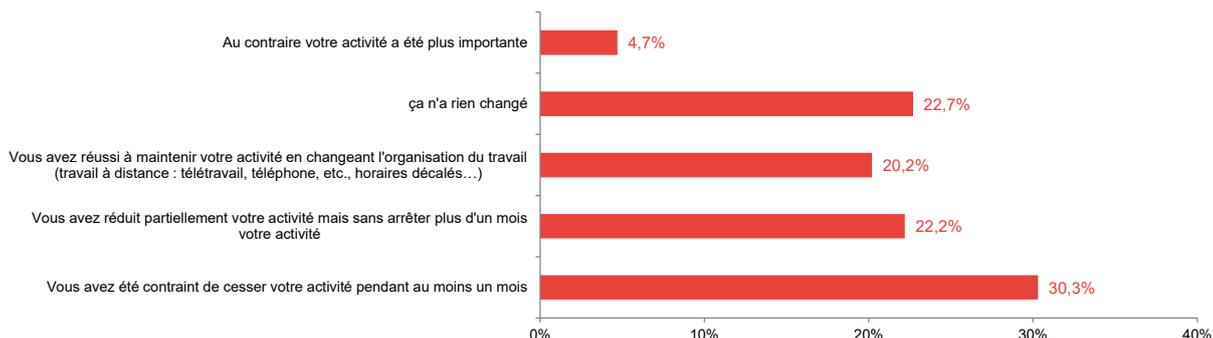
L'enquête complémentaire Besoins en Main d'Oeuvre est aussi l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée.

L'année 2020 s'étant déroulée dans un contexte particulier, lié à la pandémie de COVID-19, quelques éléments d'éclairage ont été demandés aux employeurs concernant l'impact de cette crise sur leur activité, ainsi que les moyens mis en œuvre pour les contourner.

GRAPHIQUE 7

QUEL A ÉTÉ L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR VOTRE ACTIVITÉ CETTE ANNÉE ?

Une seule réponse possible



PRÈS DE TROIS ENTREPRISES SUR QUATRE CONSIDÈRENT AVOIR ÉTÉ AFFECTÉES D'UNE FAÇON OU D'UNE AUTRE PAR LA SITUATION SANITAIRE.

30,3% des établissements sondés informent avoir été contraints de cesser leur activité pendant au moins un mois. Concernant les autres établissements, certains ont simplement réduit partiellement leur activité sans l'arrêter (22,2%) quand d'autres sont parvenus à la maintenir en changeant d'organisation (télétravail, horaires décalés, etc.) : 20,2%.

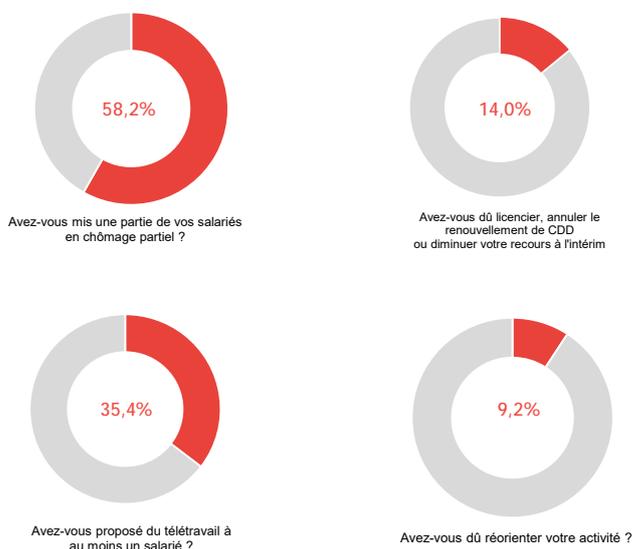
Enfin, notons que 4,7% des entreprises considèrent avoir bénéficié d'un impact positif de la crise sur leur activité.

14% DES ÉTABLISSEMENTS ONT DU RÉDUIRE LEUR EFFECTIF POUR FAIRE FACE À LA CRISE EN 2020.

Concernant les solutions envisagées par les entreprises pour faire face à la situation sanitaire, le chômage partiel a été utilisé par plus de la moitié des établissements (58,2%). 14,0% des répondants indiquent cependant avoir du licencier, annuler un

renouvellement de CDD ou diminuer le recours à l'intérim. Le télétravail a été une solution pour 35,4% des établissements.

Notons qu'une part non négligeable a dû réorienter son activité (9,2%).



UN TIERS DES ENTREPRISES A CHERCHÉ À RECRUTER EN 2020.

Parmi les employeurs recruteurs en 2020, seulement 10,9% ne sont pas parvenus à réaliser leur recrutement. Cependant pour la plupart d'entre eux la crise sanitaire n'est pas tenue pour responsable (70,2%).

Parmi les entreprises qui n'ont pas recruté en 2020, 15,5% ne l'ont pas fait à cause de la crise.



Cette publication est la propriété de Pôle emploi Pays de la Loire.
La mention de la source, à savoir Pôle emploi Pays de la Loire, doit être impérativement portée sur toute publication.

**Retrouvez toutes les publications et analyses statistiques de Pôle emploi Pays de la Loire
sur www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr**

Directrice de la publication : Martine CHONG-WA NUMÉRIC

Directeur de la rédaction : Vincent RAGOT

Rédaction : Service Statistiques, Études et Évaluation
Gaétan COIRIER

Mise en page : Service Communication & Web social

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy - CS 67910
44179 Nantes cedex 4

www.pole-emploi.org
www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

